

## PROGRAMME DE FORMATION

### COMMUNICATION THERAPEUTIQUE ET ASSERTIVITE MAÏEUSTHESIE - Certification

#### Objectifs

Obtenir une certification des connaissances et surtout de compétences acquises en matière de communication et d'accompagnement psychologique.

#### Prérequis

Avoir suivi au moins les niveaux I, II, III, IV, V ainsi que l'A2P.

Il peut être nécessaire de suivre plusieurs niveaux I, II, III, IV ou V pour accéder à une compétence suffisante.

Avoir mis en œuvre un nombre suffisant d'entretiens de consultation.

Signer les chartes concernant les praticiens et les patients, accepter la procédure de certification. Avoir signé les documents correspondants.

Produire une « Synthèse de mise en œuvre » transcrivant deux entretiens de consultation avec le verbal du praticien et du patient, le non verbal du praticien et du patient puis, en commentaires, les éléments de maïeusthésie mis en œuvre dans l'entretien. Le document doit tenir sur une trentaine de pages.

#### Déroulement

Cette session se déroule en 4 phases

Le déroulement se fait de façon collégiale sur deux journées pour 4 postulants ou 3 journées pour 6 postulants. Sont présents jusqu'à 6 auditeurs libres, ayant suivi au moins le niveau III, ainsi que le formateur.

Phase 1 : Face à l'assistance, le formateur lit à haute voix un des cas cliniques mentionné dans chaque synthèse de mise en œuvre. Il ajoute des commentaires et remarques. Le formateur a lu auparavant l'intégralité des documents et attribue une notation (qui peut être discutée avec les certifiés présents).

Phase 2 : Chaque postulant présente verbalement (exposé) la maïeusthésie en ¼ d'heure environ.

Phase 3 : Chaque postulant réalise un entretien thérapeutique avec l'une des personnes présentes. Il s'ensuit une notation.

Phase 4 : Attribution des certificats pour ceux qui ont atteint une notation de 150/200.

#### La certification

Cette certification est une certification de compétences (et non de simple savoirs). L'évaluation est formative et, en cas de manques, le formateur peut indiquer ceux-ci au postulant et l'inviter à un travail complémentaire pour pouvoir attribuer la certification. De tels conseils peuvent aussi être présents pour les nouveaux certifiés qui poursuivront une supervision de leur pratique pendant un temps suffisant.

#### Applications

- Professions sanitaires et sociales : Écoute, accompagnement, soutien psychologique, entretien d'aide, soins.
- Accompagnement d'autrui : dans les situations de l'existence et diverses urgences psychologiques de la vie

#### Evaluation

Une évaluation formative est conduite tout au long du cursus de formation, la certification est l'évaluation finale.

**La certification est validée par Thierry Tournebise qui est seul habilité à fournir le document de certification.**

#### Formatrice

Christelle Jeannin, psychologue, psychothérapeute, formatrice, praticienne certifiée en maïeusthésie.

## Annexe I :

### A propos de la certification

Le préalable à la certification est d'avoir suivi les niveaux I, II, III, IV, V ainsi que l'A2P au moins une fois. Le projet est ici de certifier une compétence et non de simplement certifier un savoir. Cette certification atteste que le praticien est validé dans sa compétence sur le plan de l'exercice de la maïeutésie, que le praticien a été validé par ses pairs en ce domaine, qu'il peut prétendre apporter une aide avec cette approche. Cette certification ne constitue pas un document accrédité par l'administration, par l'état ou par le ministère de la santé, mais il permettra à un usager de s'assurer que celui qu'il consulte a bien été formé et certifié dans le domaine de la maïeutésie.

La certification de praticien en maïeutésie ne permet pas de prétendre à la qualification de psychothérapeute. Pour une telle qualification le praticien devra s'en remettre aux réglementations en vigueur, aux instances ou aux syndicats correspondants.

Le praticien en maïeutésie est sensé rester ouvert aux autres approches et dans la disposition d'esprit qui consiste à réaliser des synthèses pertinentes. Son projet est d'apporter une aide efficiente et non de défendre la moindre théorie que ce soit de façon partisane ou exclusive. Le praticien en maïeutésie restera attentif cependant à n'utiliser qu'avec beaucoup de circonspection ce qui peut sembler venir en opposition avec les principes de maïeutésie (dont des points précis sont énoncés et vérifiés dans la procédure de validation).

Le praticien en maïeutésie souscrit aux deux chartes, l'une envers ceux qui le consultent, l'autre envers les autres praticiens. Le postulant demandant certification souscrit aussi à la procédure de certification, ainsi qu'aux points énoncés ci-dessus (Il le confirme par la signature de ces documents lors de la demande).

### Chartes

Nous avons deux chartes du praticien donnant quelques règles incontournables à l'exercice de la maïeutésie. Elles sont signées par le praticien certifié. Celui-ci s'engage à les respecter dans le cadre de son exercice professionnel. Le non-respect de ces quelques règles fondamentales peut être examiné par ses pairs et induire suspension ou suppression de la certification, après concertation entre eux et avec lui.

**Le but n'est surtout pas d'écraser le praticien sous le poids de règles qui entraverait sa créativité ou la qualité de son travail.** Le paradoxe avec une certification est que, d'un côté il s'agit de garantir une compétence et de l'autre, de préserver cette compétence en laissant libre la créativité du praticien.

Nous sommes dans une démarche intégrative où d'autres approches peuvent s'associer librement en synergie avec la maïeutésie. Pourtant, il s'agit de ne pas appeler "maïeutésie" ce qui ne l'est pas.

**Ces règles ne doivent en aucun cas entraver le bon sens, ni la dimension professionnelle de chacun,** mais seulement offrir un cadre où chacun peut exercer l'aide ou l'accompagnement psychologique de façon optimum, avec de suffisants repères, mais aussi une suffisante liberté. Ces chartes rappellent quelques points clés face à ceux qui consultent, face aux confrères, ou même face à soi-même.

## Annexe II

### Procédure, Durée

La certification est prévue sur deux journées et en groupe.

**La première journée** sera consacrée à la lecture commentée puis à la notation des réalisations écrites, puis à la préparation de l'oral avec partages, ajustements, expérimentations.

**La seconde journée** sera consacrée aux entretiens oraux permettant d'évaluer la pratique des postulants ayant demandé leur certification.

**L'inscription peut se faire jusqu'à deux mois avant la date de la session.** En retour, le demandeur recevra le protocole pour l'écrit à réaliser (dont vous trouverez description ci-dessous). En principe les inscriptions seront clôturées après cette date (en cas d'inscription plus tardive, le document écrit devra être remis rapidement).

**L'écrit aura été remis deux mois avant la session (sauf dérogation).**

## **ECRIT + ORAL**

Pour obtenir la certification, il y a une partie écrite et une partie orale. La certification est acquise avec une note de **150/200**

Il ne s'agit pas ici de certifier un savoir, mais une compétence, aussi, pour s'occuper de personnes susceptibles de fragilités, il est incontournable de demander une note de 150/200. Une note inférieure permettra néanmoins de repérer les points forts et les points faibles, afin d'ajuster sa compétence et aura valeur d'évaluation formative. Une appréciation globale viendra nuancer la note, soit en cas de valeurs limites, soit en cas de manques majeurs malgré une note correcte. Le but ne sera jamais de piéger le postulant, mais de l'accompagner dans l'exercice de sa future activité.

### **Procédure écrite Notation sur 100**

L'écrit est réalisé avant la certification et adressé à Christelle Jeannin : [re-sources-jura@outlook.fr](mailto:re-sources-jura@outlook.fr) ou sur document papier à Christelle Jeannin – Re-Sources Jura – 5B rue du moulin – 39600 Les Planches Près Arbois

Pour la forme de la présentation du document, se rendre sur le [site](#) de Thierry Tournebise.

#### **DETAILS de la procédure écrite**

##### **A remettre deux mois avant la session**

##### **Rédaction de deux accompagnements**

Il s'agit ici de rapporter dans un écrit le déroulement de la ou des séances, pour chacune de deux personnes venues le consulter. Le postulant réalisera cette transcription aussi précisément que possible. L'exactitude événementielle absolue par rapport à la réalité n'est cependant pas requise. Il y a même possibilité de modifier quelques points si cela rend l'échange plus compréhensible par écrit. Ce qui importe est que l'entretien montre une cohérence dans l'esprit maïeutchsique. Le futur certifié devra faire ressortir les nuances non verbales qui donnent tout leur sens aux phrases et aux questions utilisées (le non verbal de celui qui le consulte devra aussi être explicité).

##### **Mettre en lien les propos rapportés et les principes de maïeutchsie**

Le postulant nommera et décrira les éléments de maïeutchsie qui ont été mis en œuvre lors de ses entretiens. Il mettra finement en rapport ce qu'il rapporte, des propos de celui qui le consulte et de ses propres propos, avec les moyens maïeutchsiques utilisés (même si cela n'est réalisé qu'après coup, car dans l'élan de l'entretien, le praticien fait ce qu'il a à faire avec spontanéité et sans calculs. Seule une analyse ultérieure, en différé, peut amener à nommer ce qui a été utilisé).

<b>Notation</b>	
<b>ECRIT</b>	
Fluidité des échanges	10
Qualité verbale	15
Qualité non verbale	15
Posture	25
Rappels sur la maïeutchsie	30
<b>SOUS TOTAL ECRIT</b>	<b>100</b>

## Procédure orale

Notation sur 100

### **1/Un bref exposé**

D'abord le postulant fera un exposé court (de 5 à 15 mn environ) pour décrire ce qu'est la maïeusthésie de son point de vue. Il ne s'agit pas ici d'un exposé exhaustif, mais d'un partage selon les points remarquables et particulièrement ressentis de l'approche. Quelques points clés devront néanmoins toujours être présents

### **2/Un entretien d'accompagnement psychologique**

Le postulant réalisera ensuite une situation d'accompagnement psychologique avec une personne présente, de façon à vérifier ses aptitudes. Les trois points forts qui seront notés chez le postulant portent sur :

a Sa spontanéité face la personne qui consulte

b La qualité verbale des questions ou remarques qu'il propose à celui qui le consulte

c La qualité non verbale des questions ou remarques qu'il propose à celui qui le consulte (notamment au niveau de la qualité de sa validation existentielle).

La souplesse et la capacité d'improvisation de choses nouvelles et appropriées entrera aussi en compte

### **DETAILS de la procédure orale**

Notation	
<b>EXPOSE</b>	
<b>Structure</b>	
Structure psychique uchronotopique (et fractures de la psyché)	1
« Spécialement pour » et « non à cause de »	3
Les rôles des symptômes	2
La présence simultanée du soi présent et du soi antérieur	2
<b>Pulsions projets</b>	
Pulsions de vie et de survie	2
Différence énergie/ Vie	2
Percevoir et valider le projet du Soi	1
<b>Actions, états, manifestations thérapeutiques</b>	
Le fait de se rencontrer et non de se raconter	2
Les questions sur le ressenti plus que sur l'histoire	2
Validation existentielle et réjouissance	3
<b>Le regard maïeusthésique sur la psychopathologie</b>	
Sémiologie (étude des signes/symptômes)	1
Etiologie (étude des maladies)	1
Semiogénèse (processus de création du symptôme)	1
3 Phases de l'entretien	
<b>SOUS TOTAL EXPOSE</b>	
	<b>23</b>

Les publications présentes sur ce site comporte un grand nombre de données disponibles pour éclairer tous ces points: [Psychopathologie](#), [Validation existentielle](#), [Positionnement du praticien](#), [Communication thérapeutique](#), [Assertivité](#), [reformulation](#).

<b>Notation</b>	
<b>ENTRETIEN THERAPEUTIQUE</b>	
<b>Compétences sur les validations</b>	<b>12</b>
Spontanéité	
Qualité verbale	
Qualité non verbale	
Validation existentielle	
<b>Compétences sur les questions</b>	<b>10</b>
Spontanéité	
Qualité verbale	
Qualité non verbale	
Usage de la reformulation	
Capacité à nommer l'individu et non son statut (ex: "celle qu'est votre mère" et non "votre mère")	
<b>Capacité à être attentionné et reconnaissant</b>	<b>20</b>
Envers le sujet présent	
Envers le sujet antérieur	
Envers ses proches	
Intérêt accordé aux circonstances	
Intérêt accordé au problème	
<b>Justesse du projet</b>	<b>20</b>
Rencontre	
Reconnaissance	
Résoudre, apaiser, rassurer, consoler	
ces trois éléments seront considérés sur les	
quatre pôles suivants:	
-le sujet présent	
-le sujet antérieur	
-le sujet en devenir	
-ses proches	
<b>Conscience du Soi</b>	<b>5</b>
Présent	
Antérieur	
En devenir	
Conscience de la façon dont chaque partie du	
Soi accompagne les autres	
<b>Absence de jugement</b>	<b>10</b>
Envers le sujet présent	
Envers le sujet antérieur	
Envers le sujet en devenir	
Envers les proches évoqués (présents ou	
passés)	
Capacité à faire face à une contradiction	
apparente	
<b>SOUS TOTAL</b>	
<b>ENTRETIEN THERAPEUTIQUE</b>	<b>77</b>

Les publications présentes sur ce site comporte un grand nombre de données disponibles pour éclairer tous ces points: Psychopathologie, Validation existentielle, Positionnement du praticien, Communication thérapeutique, Assertivité, reformulation,

## Annexe III

### **Charte 1: Vis à vis de ceux qui le consultent**

#### **I. Laisser le sujet libre de ses choix**

- 1- A chaque moment le sujet doit rester en libre choix du praticien qu'il consulte. Il peut, si cela lui semble juste, consulter plusieurs praticiens, dans la même approche comme dans plusieurs approches différentes.
- 2- Le rendez-vous suivant une séance ne doit pas être systématique, sauf à la demande du sujet lui-même. Son choix doit être libre en permanence et sa liberté rester inaliénable.
- 3- Une séance ne constitue jamais un engagement pour des séances suivantes, quelque ait été le nombre de séances précédentes (une seule ou des dizaines)
- 4- Le praticien se doit de laisser en permanence cette liberté à celui qui vient le consulter, mais sans jamais lui donner le sentiment de "mettre une distance" ou de "l'abandonner".

#### **II. Respecter l'accomplissement en cours**

- 1- Le praticien est toujours sensé accompagner le processus d'accomplissement en cours chez le sujet, et non de produire une prétendue aide, venant l'entraver d'une quelconque manière dans la rencontre ou la réalisation de soi.
- 2- Le praticien ne considère jamais un refus comme une résistance, mais comme l'expression de quelque chose d'important à reconnaître, permettant d'affiner l'accompagnement du sujet vers lui-même.
- 3- Le praticien ne s'attache à aucune théorie dans laquelle devrait « entrer le sujet ». Il reste dans la souplesse afin de proposer un accompagnement adapté à la réalité de la personne aidée.

#### **III. Être dans une neutralité chaleureuse et bienveillante**

- 1- Le praticien est sensé ne jamais porter aucun jugement de valeur, ni envers le sujet accompagné, ni envers ses proches, quand bien même ceux-ci sont source de tourment.
- 2- Le praticien est sensé ne jamais inciter à la moindre distance d'avec des proches, qu'il s'agisse de parents, d'enfants, de conjoints, quand bien même ceux-ci sont source de tourment. Même quand une distance physique de sécurité est nécessaire, du fait que ce proche a un comportement dangereux dont il doit répondre juridiquement, tout en respectant la loi, le praticien est sensé ne pas induire de la distance psychologique.
- 3- Le praticien est sensé n'inciter ni au reproche, ni à la haine, ni au pardon, mais il se doit d'accompagner le sujet vers ce qui se manifeste en lui, vers ce qui lui permet de se constituer, de s'affirmer et de se trouver dans un apaisement susceptible de ne causer aucun tort à qui que ce soit. S'il est évident qu'il ne peut y avoir d'apaisement tant qu'il y a de la haine, l'éradication maladroite et prématurée de celle-ci peut constituer une violence néfaste pour le sujet.

### **Charte 2 : Vis à vis des autres praticiens**

#### **I. A propos de sa compétence**

*Le praticien a aussi une responsabilité de l'image de la profession vis à vis de ses confrères*

- 1- Un praticien proposant un accompagnement en maïeutésie a reçu une formation lui permettant d'exercer avec les compétences requises. Il a suivi des cours, reçu des séances de thérapie personnelle. Il suit aussi une supervision soutenue au début de son activité de praticien (séances qui peuvent ensuite être plus espacées au fur et à mesure de son expérience).
- 2- Le praticien, pour s'occuper correctement des sujets qu'il accompagne, est sensé aussi s'occuper de lui-même, concernant son cheminement personnel. Il n'est pas concevable d'accompagner autrui sans prendre soin de son propre équilibre.
- 3- Il ne s'agit cependant pas là pour le praticien d'aboutir à une sorte de perfection personnelle, mais simplement d'être en cheminement. Un praticien qui se considérerait comme « ayant tout vu » et « devenu parfait » serait en fait dangereux.

## **II. Attitude vis-à-vis des confrères**

- 1- Le praticien est prêt à collaborer avec tout autre praticien de toute autre méthode thérapeutique dans le projet d'un accompagnement psychologique de qualité envers le sujet venu le consulter.
- 2- Le praticien reste ouvert aux autres approches exercées par ses confrères, même s'il reste circonspect envers les approches dont les principes viennent en opposition avec ceux de la maïeutésie.
- 3- Le praticien est sensé ne jamais se positionner comme étant celui qui peut apporter n accompagnement exclusif qui entraverait la possibilité à celui qui le consulte de se faire aider par d'autres confrères, qu'il s'agisse de praticiens en maïeutésie ou dans toute autre approche.
- 4- Le praticien reste dans un esprit de recherche permettant d'intégrer d'autres approches et d'enrichir le champ de la maïeutésie et partagera le fruit de ses avancées avec ses confrères.

## **III. Attitude vis-à-vis de la confidentialité**

- 1- Le praticien à un devoir de confidentialité sur le contenu des propos de ceux qui viennent le consulter. Rien de ce qui lui a été confié ne peut être rapporté à qui que ce soit, sauf de façon anonyme, sans qu'on puisse rapprocher cela d'une personne en particulier. Cette confidentialité concerne le fait de ne rien rapporter "de façon non anonyme", à des étrangers, à des membres de la famille, à un conjoint, ou même à un confrère.
- 2- Nous trouverons une exception à la confidentialité quand il y a accord, de la part de celui qui consulte, pour que son propos soit rapporté nommément, par exemple pour transmettre des informations à un autre praticien qu'il doit consulter.
- 3- Une autre exception se fera en cas de danger majeur, dans des situations juridiques où la loi ne permet pas la confidentialité, tant par respect de la loi, que par éthique.
- 4- Les fichiers clientèle, et surtout les dossiers, doivent être sécurisés d'une façon suffisante.

**Nom et prénom du postulant :**

**adresse postale, téléphone, émail :**

**Signature précédé de la mention « lu et approuvé »  
plus paraphe de chaque page**